

ATTENTION

La présentation du titre de transport est
OBLIGATOIRE pour accéder au véhicule



A compter du **03 novembre 2014**,
tout élève sans titre de transport sera
refusé à la montée dans l'autocar.

Si vous ne possédez pas de titre de transport,
veuillez prendre contact rapidement avec le Conseil général

tel. 03 26 69 40 71